

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

GACHES CHIMIE SPECIALITES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EUROBROME PASTILLES 20G

Code du produit : GCEPBRP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Biocide.

Désinfectant pour l'eau.

La liste des utilisations du produit conformes à la réglementation REACH est en cours de réalisation. Elle sera ajoutée à cette FDS dès que les informations appropriées seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GACHES CHIMIE SPECIALITES.

Adresse : Z.I. Thibaud 8 rue Labouche.31084.TOULOUSE.FRANCE.

Téléphone : 05.61.44.67.67. Fax : 05.61.40.68.33.

escalquensqualite@gaches.com

<http://www.gaches.com>

Nos FDS sont disponibles sur notre site internet www.gaches.com, rubrique "Clients"

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Solide comburant, Catégorie 2 (Ox. Sol. 2, H272).

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (EUH031).

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Comburant (O, R 8).

Toxicité aiguë par voie orale : nocif (Xn, R 22).

Corrosif (C, R 34).

Sensibilisation cutanée (Xi, R 43).

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (R 31).

Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité aiguë : très toxique (N, R 50).

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS03



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 251-171-5 5-BROMOMETHYL-5-CHLOROMETHYL-IMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Conseils de prudence - Prévention :	
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Conseils de prudence - Intervention :	
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 32718-18-6 EC: 251-171-5	GHS07, GHS05, GHS09, GHS03	C,N,O C;R34 Xn;R22		100%
5-BROMOMETHYL-5-CHLOROMETHYL-IM IDAZOLIDINE-2,4-DIONE	Dgr Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 EUH:031	Xi;R43 N;R50 O;R8 R31		

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement ou chaussure souillé. Rincer abondamment à l'eau les parties du corps exposées.

En cas d'inhalation :

Transporter dans un endroit aéré. Garder au chaud et au repos. En cas de respiration irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène, par une personne formée. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Dans un premier temps, si le produit est sec, avant de se laver, éliminer mécaniquement (brosser, essuyer) le produit de la peau.

Enlever les vêtements et chaussures souillés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon, puis bien rincer.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

Si la personne est consciente, rincer la bouche et les lèvres avec de l'eau, et faire boire ensuite abondamment.

Si la personne est allongée et vomit, la placer sur le côté.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané : corrosif pour la peau et les muqueuses, provoque des brûlures.

Contact oculaire : fortement corrosif, provoque des brûlures.

Inhalation : irritation du nez, des muqueuses. Des gaz nocifs pour la santé peuvent se former : toux, céphalées, perte d'équilibre, bouffées de chaleur, nausées, vomissement.

Ingestion : nocif. Irritation des muqueuses et de l'appareil gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Substance comburante qui peut enflammer ou augmenter le risque d'inflammabilité lorsqu'il est en contact avec des matériaux combustibles.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)

- mousse

- poudre sèche

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

- chlorure d'hydrogène (HCl)

- bromure d'hydrogène

- oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Autres informations : ne pas laisser l'eau d'extinction contaminée pénétrer dans le sol, les eaux de surface, les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Protection respiratoire nécessaire. Éviter les contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Eloigner le personnel non nécessaire et non équipé de protection.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les conseils relatifs à l'élimination du produit déversé accidentellement, voir la section 13.

Les informations relatives aux contrôles de l'exposition/à la protection individuelle se trouvent en section 8, et les mesures de protection pour la manipulation en section 7.

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler cette substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter la formation ou la dispersion de poussières.

Assurer une ventilation/aspiration adéquate, permettant notamment une bonne captation des poussières.

Conserver et utiliser à l'écart des produits incompatibles.

Prévention des incendies :

Le produit à l'état sec est un comburant. Il facilite l'inflammation des matières combustibles.

Favorise la combustion, tenir à l'écart des matières combustibles.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Ne pas respirer les poussières.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des matières inflammables.

Ne pas conserver avec des textiles.

Conserver dans un endroit frais.

Stocker à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes et autres sources d'ignition.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conserver le conteneur bien fermé, à l'abri de l'humidité.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

Se laver précautionneusement la peau après le travail et avant les pauses.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

Épaisseur du matériau recommandée: environ 0,7 mm

Ni cuir ni coton (matières combustibles, risque d'inflammation).

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Eviter le cuir et le coton.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

Classe :

- FFP1

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Solide en granulés.
Couleur :	Incolore à jaune pâle
Odeur :	Caractéristique
Aspect :	tablettes

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	Non précisé.
Hydrosolubilité :	Soluble.
Point/intervalle de fusion :	159 °C.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Cette substance réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de gaz toxiques par réaction avec les acides.

Réactions au contact des métaux pulvérulents.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur
- la formation de poussières
- l'accumulation de charges électrostatiques
- des flammes et surfaces chaudes
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- agents oxydants forts
- métaux
- matières combustibles

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)
- chlorure d'hydrogène (HCl)
- bromure d'hydrogène
- brome (Br₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopecie et des cicatrices.

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

5-BROMOMETHYL-5-CHLOROMETHYL-IMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE (CAS: 32718-18-6)

Par voie orale : DL50 = 578 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : 2000 < DL50 <= 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Corrosif pour la peau et les muqueuses.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Fortement corrosif pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non sensibilisant selon nos informations.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Suffocation, perte d'équilibre, sensation de chaleur, toux, Inflammation du larynx, céphalées, nausées et vomissements.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Après ingestion : irritation des membranes muqueuses de la bouche, du pharynx, de l'oesophage et de l'appareil gastro-intestinal.

Après inhalation : dommages aux muqueuses affectées.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Très toxique pour les poissons . Très toxique pour les puces d'eau.

5-BROMOMETHYL-5-CHLOROMETHYL-IMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE (CAS: 32718-18-6)

Toxicité pour les poissons :

Durée d'exposition : 96 h

CL50 = 0.65 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Facteur M = 1

Toxicité pour les crustacés :

Durée d'exposition : 48 h

CE50 = 0.87 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Facteur M = 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-octanol/eau ($\log Pow < 0$), une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

14.1. Numéro ONU

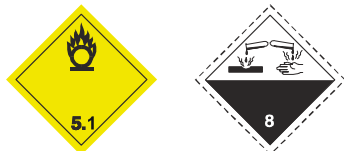
3085

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3085=SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.
(5-bromométhyl-5-chlorométhyl-imidazolidine-2,4-dione)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



5.1+8

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	5.1	OC2	II	5.1+8	58	1 kg	274	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	5.1	8	II	1 kg	F-A,S-Q	274	E2

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	5.1	8	II	558	5 kg	562	25 kg	A3	E2
	5.1	8	II	Y544	2.5 kg	-	-	A3	E2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Indications sur les restrictions de travail : respecter les limitations d'emploi pour les jeunes ; respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de la sécurité chimique (CSR : Chemical Safety Report) réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

EUROBROME PASTILLES 20G - GCEPBRP

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Corrosif



Dangereux pour l'environnement



Comburant

Contient du :

EC 251-171-5

5-BROMOMETHYL-5-CHLOROMETHYL-IMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE

Phrases de risque :

- | | |
|------|--|
| R 8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles. |
| R 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| R 34 | Provoque des brûlures. |
| R 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |

Phrases de sécurité :

- | | |
|---------|--|
| S 8 | Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. |
| S 22 | Ne pas respirer les poussières. |
| S 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S 36/37 | Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. |
| S 41 | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| S 45 | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| S 61 | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

- | | |
|--------|---|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| R 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| R 34 | Provoque des brûlures. |
| R 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| R 8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles. |

Abréviations :

- ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.
 IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
 IATA : International Air Transport Association.
 OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
 RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
 WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).
 GHS03 : Flamme au-dessus d'un cercle.
 GHS05 : Corrosion.
 GHS07 : Point d'exclamation.
 GHS09 : Environnement.